

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. PIERRE-ANDRE COMTE, DEPUTE (PS), INTITULEE « L'AVENIR DE BELLELAY NOUS CONCERNE » (N°3240)

Les considérations de l'intervention parlementaire, concernant l'importance de Bellelay dans l'Histoire jurassienne, sont partagées par le Gouvernement. Bellelay est au cœur de l'histoire successive de l'Evêché de Bâle, de la République rauracienne et des cantons du Jura et de Berne. Centres intellectuel, politique et spirituel, Bellelay et son abbaye ont joué un rôle important dans le rayonnement du Jura historique en Europe durant plusieurs siècles. Bien qu'affaibli après la réforme, Bellelay a continué à occuper cette position de pôle politique important au cœur du Jura.

Par l'affaiblissement du pouvoir religieux après l'annexion du Jura à Berne et – en particulier – après la guerre du Sonderbund, Bellelay a vu son importance décroître à la fin du XIXe siècle. En 1899, l'abbaye est transformée en hôpital psychiatrique. Dans un état de délabrement avancé, l'église abbatiale est restaurée en 1960 et devient un lieu de culture durant les années 70, fonction qu'elle occupe toujours actuellement.

A ce titre, l'avenir du site historique de l'ancienne abbaye ne laisse pas indifférent le Gouvernement. Néanmoins, le site de Bellelay n'est pas entré en considération dans le processus de partage des biens entre les cantons du Jura et de Berne. Actuellement, les deux cantons sont liés à une seule convention au sujet de la reconnaissance d'une dimension interjurassienne de Bellelay, concernant l'école secondaire intercantonale de la Courtine, sise à Bellelay (RSJU 412.291). Par ailleurs, l'avenir des activités hospitalières actuellement dispensées à Bellelay font partie intégrante de la discussion entre les deux cantons, sous l'égide de la Tripartite, concernant l'avenir de la politique hospitalière interjurassienne. Enfin, il est à relever que certaines activités culturelles qui se déroulent dans l'abbatiale sont directement ou indirectement soutenues par l'Office de la culture de la République et Canton du Jura.

Dès lors, le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1. Le canton de Berne doit-il être seul à formuler le futur de Bellelay ?

Comme expliqué, les deux cantons sont liés en matière scolaire, hospitalière et culturelle. L'école intercantonale n'étant pas touchée par les décisions évoquées par l'auteur, la question hospitalière étant abordée sous l'égide de la Tripartite et les activités culturelles n'étant pas menacées, le Gouvernement n'entend pas intervenir actuellement dans les réflexions bernoises quant à la future occupation du site.

2. Conscient de ce que représente l'Abbaye pour notre histoire, le Gouvernement ne doit-il pas saisir l'occasion qui lui est donnée de participer aux discussions prochaines sur son avenir ?

Le Gouvernement est conscient du rôle symbolique important joué par l'ancienne abbaye dans l'Histoire jurassienne. Aux yeux du Gouvernement et en l'état de ses connaissances, l'occupation envisagée pour ce site ne remet pas en question l'existence de ce lieu, ni son aspect historique et patrimonial.

Delémont, le 12 novembre 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt